

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

Département de la Haute-Garonne
Commune de Lagardelle-sur-Lèze (31870)

Extrait du registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale
Séance du 12 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le samedi 12 avril à 10 heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Lagardelle-sur-Lèze, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Floréal MUÑOZ, Président.

Date de la convocation : Le 7 avril 2025

Nombre d'administrateurs : 9 - En exercice : 9 – Présents : 6 – Votants : 7

Présents : M. MUÑOZ Floréal, Mme SINIGAGLIA Françoise, Mme BOY Giselle, M. DUBOS Laurent, Mme BAUDOUIN Janine, Mme REALDON Vittoria.

Procurations : Mme HEBRARD Céline à M. DUBOS.

Absentes excusées : Mme WIECZORECK Jacotte, Mme ESTADIEU Adèle.

Délibération n° 2025-02-02

Objet : Affectation du résultat 2024

Mme SINIGAGLIA a été élue secrétaire de séance

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L.2343-1 et 2, et D. 2343-1 à D. 2343-10 ;

Monsieur le Président donne lecture au conseil d'administration du compte de résultat 2024 :

• **FONCTIONNEMENT**

- Recettes de l'exercice	23.846,66 €
- Dépenses de l'exercice	- 22.999,16 €

Résultat : Excédent de l'exercice	847,50 €
-----------------------------------	----------

Report Excédent 2023	18.584,44 €
----------------------	-------------

Résultat cumulé de fonctionnement 2024	19.431,94 €
---	--------------------

• **INVESTISSEMENT**

-Recettes de l'exercice	6.000,00 €
-Dépenses de l'exercice	- 6.000,00 €

Résultat :	0,00 €
Report Excédent 2023	506,20 €

Résultat cumulé d'investissement 2024	506,20 €
--	-----------------

Résultat des Restes à Réaliser	0 €
--------------------------------	-----

Excédent de la section d'Investissement	506,20 €
---	----------

Il précise qu'il convient de délibérer sur l'affectation du résultat comptable de la section fonctionnement au titre de l'année 2024, qui est arrêté à la somme de **19.431,94 €**.

Il propose de reporter l'intégralité de l'excédent en section de fonctionnement (ligne budgétaire 002).

- Excédent cumulé de fonctionnement	19.431,94 €
- Excédent capitalisé	0 €

Section de fonctionnement – Report 002 19.431,94 €

- Solde exécution section Investissement	506,20 €
- Solde des restes à réaliser	0 €
- Besoin de financement	0 €

Section d'investissement – Report 001 506.20 €

Montants nécessaires à l'équilibre de report pour l'année 2024, qui seront inscrits au Budget Primitif 2025.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Oui les explications de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants,

Pour : 7 voix - M. MUÑOZ, Mme SINIGAGLIA, Mme BOY, M. DUBOS, Mme BAUDOUIN, Mme REALDON, Mme HEBRARD (P)

Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

APPROUVE l'affectation du résultat budgétaire 2024 proposée ci-dessus, ainsi que les montants présentés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

La Secrétaire.

Le Président.

J. M. .



10